

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 février 2023

Nombre de membres 10

Excusé : 0

Date de la convocation : 16/02/2023

En exercice : 10

Absents : 2

Date d'affichage : 16/02/2023

Présents : 5

Pouvoir : 2

Délib 2023_04 :

Délibération pour la demande DETR pour le projet Maison Assistante Maternelle (MAM)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt février à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Claude REILHES, le maire.

Présents : Sandrine NARDI, Ninoslava BOZOVIC, Maryse TEQUI, Claude REILHES, Stéphanie GRENARD

Procuration : Christophe BOYER a donné à Sandrine NARDI

Damien WEISSE a donné à Mme Maryse TEQUI

Absent : Didier MIRATON, Sébastien LANGE, Stéphane ROUX

Secrétaire de séance : Mme Ninoslava BOZOVIC

Monsieur Le maire informe le conseil que la commune a en projet de mettre à disposition un local communal pour la création d'une MAM.

À la suite de la visite de la PMI, ce local peut être aménagé et la commune décide de réaliser les travaux nécessaires.

Nous avons demandé des devis à diverses entreprises :

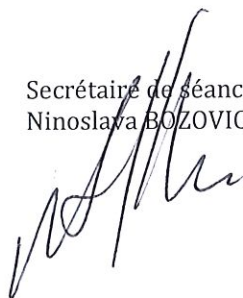
- EUROPLATRE
- URIA
- SCOP FLAGEAT
- SARL BEGUE
- BIGOT ELECTRICITE
- SAS LEGUEVAGUES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui après avoir délibéré à l'unanimité de :

- DECIDER la continuité du projet
- PRENDRE en compte les devis pour un montant estimé de 60 000€ HT
- DEMANDER la DETR pour le projet MAM

*Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdit
Pour extrait conforme.*

Secrétaire de séance,
Ninoslava BOZOVIC



M. le Maire
Claude REILHES

